## COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 OCTOBRE 2009

<u>Excusés</u>: Messieurs Vivien Guiraud et David Cransac

Secrétaire de séance : Mme Viviane Ramondenc

<u>Traversée de Moulin neuf</u>: M. le Maire rend compte de la réunion organisée le 21 juillet en mairie par le Conseil général en charge de la route départementale 999 dont l'objet concernait la réfection de la chaussée en traversée de Moulin neuf. La Direction des routes a indiqué que ces travaux se dérouleraient en 2010. La commune souhaite par la même occasion traiter l'enfouissement des réseaux de l'électricité et la mise à niveau du réseau des eaux usées. Les premiers chiffrages s'élèvent à environ 150 000 euros pour les réseaux et 43 000 euros pour l'éclairage public. M. le Maire demande également que soit abordé le problème de la vitesse et que le stationnement des véhicules (actuellement dangereux pour les piétons) soit envisagé sur un parking à aménager dans l'emprise foncière disponible située en face le garage Huc. A ce jour les relevés topographiques sont en cours pour permettre la conception de ces travaux. Les conseillers municipaux de Moulin neuf seront chargés d'organiser une réunion publique avec les habitants de Moulin neuf.

Ancienne église: A la demande de M. Barbe il avait été organisé en janvier une réunion en mairie concernant l'ancienne église de Montlaur en présence de Patrick Rivemale, de Viviane Ramondenc et de Francis Castan. Monsieur Barbe avait indiqué qu'il était mandaté par l'Evêché de Rodez propriétaire de l'ancienne église à travers l'association Saint charles. La vieille église est aujourd'hui utilisée par le club du 3ème âge qui en assure l'entretien. D'après Monsieur Barbe l'évêché envisageait de céder pour l'euro symbolique l'ancienne église à la commune à condition que la commune intègre également dans son patrimoine pour en assurer la charge l'église actuelle propriété de la paroisse. Monsieur le Maire et les conseillers présents indiquaient que cette proposition était tout à fait acceptable à condition que l'ensemble des biens financés par les paroissiens montlaurais ne soient pas à refinancer par ces mêmes montlaurais au titre aussi de contribuables de la commune.

Ainsi il était proposé que cela soit l'ensemble des biens construits et financés par les montlaurais qui soient transférés à la commune. Il s'agissait : de la vieille église, de l'église actuelle et de l'ancien couvent. Monsieur Barbe a indiqué que cette proposition lui paraissait recevable, qu'il en ferait part aux décideurs de l'évêché et qu'il reviendrait vers la commune pour indiquer les options retenues. En l'absence de réponse le conseil municipal mandate Monsieur le Maire pour qu'une démarche officielle par courrier soit effectuée auprès de Monsieur Barbe et de l'Evêché afin que la demande et la réponse soient actées dans les registres municipaux.

<u>Acquisitions foncières</u>: Un certain nombre de chantiers sont prévus en 2010 et il convient pour les réaliser de procéder aux acquisitions foncières. En ce sens la commune est autorisée à entreprendre les démarches pour procéder aux acquisitions foncières suivantes :

- entrée de Montlaur, parcelle F 1067 (propriété Bessière)
- parcelle ZD 100 (propriété Jean Alinat avec accord obtenu)
- parcelle ZD 101 (propriété Joliot/Hall)
- chemin des jardins : achat de la parcelle F 1170 constituant 22 m2 de l'emprise du chemin des jardins (propriété de Mesdames Joliot et Hall)

- Moulin neuf : une partie de la parcelle ZD 2 pour création d'un parking et d'un espace public (propriété de M. Bernard Louis)
- Chemin des Cardaillous : donation à la commune par M. André Girard d'une parcelle de terre permettant la réalisation d'un chemin de desserte

<u>Réseau de Briols</u>: Monsieur Rascol rend compte de la programmation de la mise en souterrain des réseaux électriques et de la réfection du réseau d'eau potable dont la programmation s'échelonnera de fin octobre au mois de janvier. L'entreprise titulaire du marché devra maintenir l'accès et la circulation dans Briols. Un courrier du syndicat des Rives du Tarn sera envoyé à chaque habitant.

<u>Presbytère de Verrières</u>: Les conseillers municipaux de Verrières font part du bon déroulement des travaux du presbytère de Verrières piloté par Monsieur Bertrand, architecte.

<u>Téléphonie mobile</u>: Bouygues Télécom informe les élus de Montlaur qu'un équipement relais Bouygues Télécom destiné à la téléphonie mobile sera installé sur le pylône déjà existant de France Télécom situé au bois de Gazels.

Litige Moulin neuf: Monsieur le Maire donne copie des courriers échangés entre le président du canal d'arrosage et un riverain de ce canal qui se plaint d'un certain nombre de dégâts occasionnés sur sa propriété. Il ressort que la propriété concernée n'est pas une propriété privée mais un chemin d'accès public détourné de sa fonction initiale sur lequel un certain nombre de travaux à l'origine de ces nuisances ont été effectués sans aucune autorisation. Le conseil municipal donne mandat à M. le Maire pour que ce chemin retrouve sa destination d'origine afin de pouvoir entreprendre avec l'association du canal d'arrosage les travaux nécessaires.

**Requête Verrières**: Le conseil municipal prend connaissance d'une requête formulée par Monsieur Espitalier Alain qui revendique la propriété d'une parcelle située entre le n° 310 et le n° 312. Le conseil remarque qu'aucun acte de propriété n'est accompagné de cette requête. Les élus de Verrières sont chargés d'effectuer les recherches pour la prochaine réunion du conseil.

**Eglise de Briols** :Monsieur le Maire rend compte de l'assemblée générale de l'association de restauration de l'église de Briols à laquelle il a participé le samedi 18 juillet à Montlaur. Le maire a fait part de son étonnement auprès du Président et des participants en constatant que cette assemblée générale ne se tenait pas dans l'église de Briols mais à Montlaur.

L'ensemble des conseillers municipaux rappelle que par délibération du 15/10/2004 la commune s'était engagée à réaliser les travaux de sauvegarde de l'église afin de sécuriser l'édifice et d'empêcher sa démolition. En accord avec les membres de l'association, et les habitants de Briols, ces travaux étaient soumis à la condition que l'ancienne église puisse servir aux manifestations organisées par cette association. Une délibération du conseil municipal réuni en séance le 21/10/2005 demandait la désaffectation de l'édifice.

En 2008, la commune a mobilisé 230770 euros dont 42494 euros de l'association de l'église Briols, pour les travaux de préservation de l'édifice.

A ce jour le conseil municipal constate que malgré l'argent public mobilisé, la désaffectation de l'église de Briols n'est toujours pas prononcée et qu'aucune activité au bénéfice de

l'association de sauvegarde de l'église, des habitants de Briols ou de la commune ne peut se dérouler dans les locaux.

Aujourd'hui l'édifice étant sauvé de la démolition, et devant les précautions budgétaires que la commune s'impose,

A l'unanimité le conseil municipal demande au Maire de confier directement par convention la poursuite de la restauration et la gestion de l'église de Briols à l'association de sauvegarde qui devra en assurer la charge et autorise M. le Maire à solliciter l'assistance juridique pour la rédaction de cette convention.

<u>Subvention Tennis</u>: Le conseil municipal prend connaissance du compte rendu financier du tournoi de tennis organisé en juillet par les Raquettes montlauraises. Il décide d'octroyer une subvention de 200 euros. Par ailleurs la section volley-ball étant en sommeil avec un reliquat de 134 euros il est proposé le transfert de ce compte vers le tennis club.

<u>Distinctions</u>: Sont distingués au titre de la promotion du 14 juillet: Messieurs Patrick Rivemale, Alain Rascol, Pascal Solier et Madame Jacqueline Alinat. Ces élus recevront la médaille départementale et communale dans le cadre d'une cérémonie qui sera organisée à Montlaur.

Fin de séance.